

COMMUNE DE SAINT-SULPICE



MODIFICATION DU  
PLAN D'EXTENSION PARTIEL

CENTRE-VILLAGE

PARCELLE 16, "BÂTIMENT DES CRÊTES"

SITUATION

ECHELLE 1:500

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE  
DANS SA SEANCE DU 27-OCT-2014

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE  
DU 14-NOV-2014  
AU 15-DEC-2014

LE SYNDIC SECRETAIRE :

LE SYNDIC SECRETAIRE :



ADOpte PAR LE CONSEIL COMMUNAL  
DANS SA SEANCE DU

APPROUVE PREALABLEMENT PAR LE  
DEPARTEMENT COMPETENT  
LAUSANNE, LE

LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

LA CHEFFE DU DEPARTEMENT :

MIS EN VIGUEUR :

MORGES, LE 30 SEPTEMBRE 2014  
LE GEOMETRE BREVETE  
JEAN W. NICOLE



Ingénieurs EPF - SIA, Géomètres brevetés  
Géomatique - Génie rural - Génie civil  
Mensurations spéciales 3D - Laser scanning

morges@bbhnsa.ch

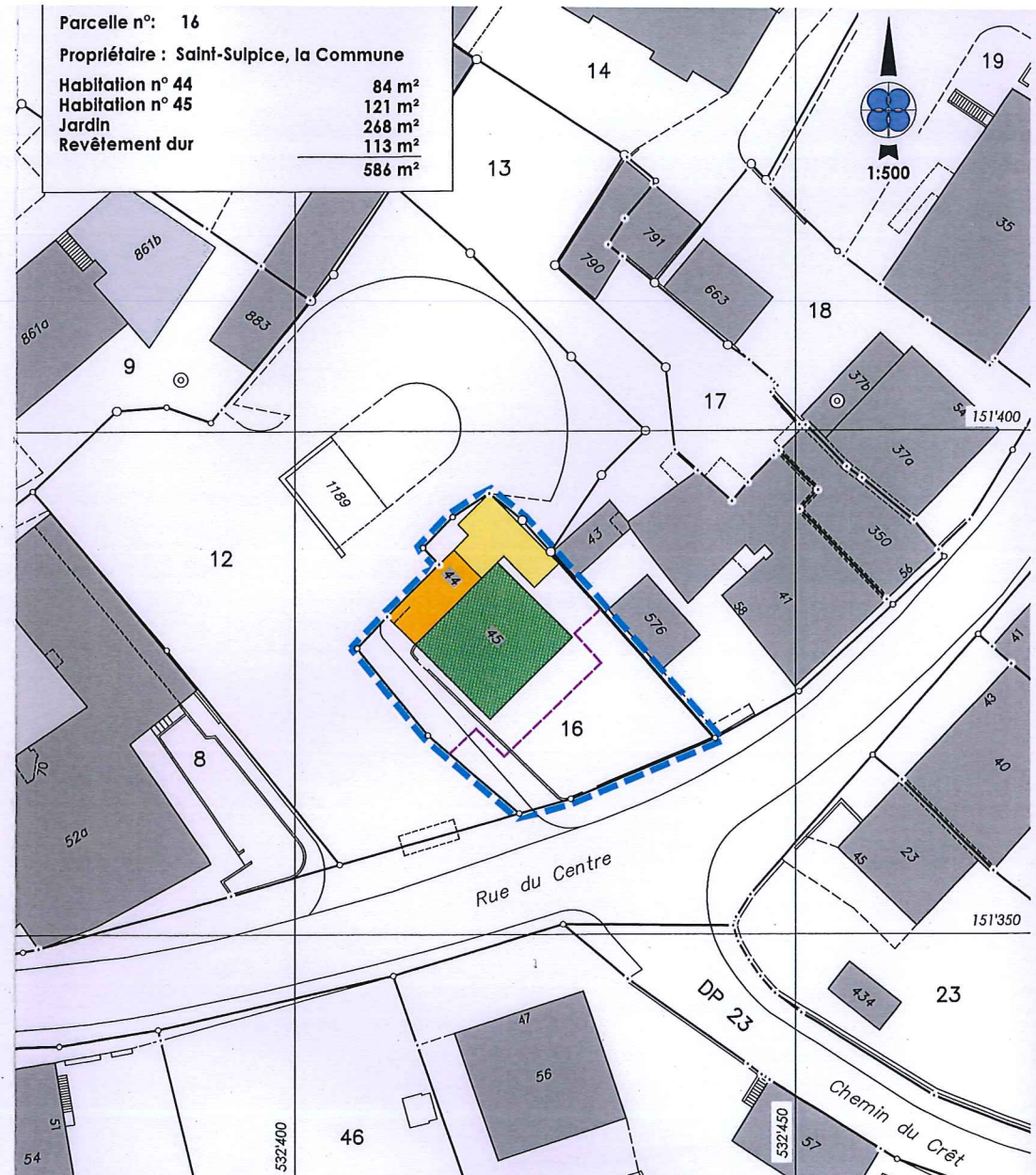
www.bbhnsa.ch



Tél. 021 811 40 40  
Fax 021 811 40 41

Rue Saint-Louis 1  
Case postale 187  
1110 Morges 1

m:\saint-sulpice\lg\109630\110-plan-genera\plan.dwg



LEGENDE

- Périètre de la modification du PEP
- Bâtiment des Crêtes (chapitre III bis du RPEP)
- Bâtiment destiné à disparaître
- Bâtiment destiné à être remplacé
- Front d'implantation obligatoire